



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30/03/2026 À 16:00

0023 - PRINCE D'ORANGE 44-46 - BABYLONE-PARC (0850.844.903)
AVENUE PRINCE D'ORANGE 44-46
1180 UCCLE

Lieu de l'assemblée : Salle Royal Léopold Club
Avenue Adolphe Dupuich, 42
1180 Uccle

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SA GGG Real Estate, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

8 copropriétaires sur 14 totalisant 59 725,00 / 94 545,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 16:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C2541 - Mr. Hanlet Alexandre représentant 7 915,00 / 94 545,00 quotités
- C2543 - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain représentant 7 650,00 / 94 545,00 quotités
- C2547 - Mr. van Ypersele De Strihou Herve représentant 6 750,00 / 94 545,00 quotités
- C2549 - Mapla représentant 7 995,00 / 94 545,00 quotités
- C2550 - MME Baldocci Tania représentant 6 581,00 / 94 545,00 quotités
- C2553 - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie représentant 8 239,00 / 94 545,00 quotités
- C2554 - MME Portelange Anne Marie représentant 6 101,00 / 94 545,00 quotités
- C4663 - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana représentant 8 404,00 / 94 545,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C2539 - Mr. Levy Eliot représentant 0,00 / 94 545,00 quotités
- C2546 - MME Fruchaud Françoise représentant 7 915,00 / 94 545,00 quotités
- C2552 - Mr. Moska représentant 6 750,00 / 94 545,00 quotités
- C2555 - Patrimcour représentant 7 514,00 / 94 545,00 quotités
- C5104 - Indivision Craeninckx- Van Cauwenberghe et SRL ACR Mr et LSDM représentant 6 715,00 / 94 545,00 quotités
- C5249 - Indivision Vermeulen Luc Charles représentant 6 926,00 / 94 545,00 quotités

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. VÉRIFICATION DU DOUBLE QUORUM

Il est constaté, conformément à la liste des présences consignée dans le registre des procès-verbaux des Assemblées Générales, que le double quorum est atteint, à savoir au moins 50 % des copropriétaires représentant au minimum 50 % des quotités, ou 75 % des quotités.

En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre des décisions sur les points inscrits à l'ordre du jour.

2. NOMINATION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame Baldocci est désignée en tant que présidente de séance de l'Assemblée Générale.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldocci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapia - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. NOMINATION DU/DE LA SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nomination de la secrétaire de l'Assemblée Générale : Le syndic GGG Real Estate, représenté par Lila MERY

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldocci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapia - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN DE L'EXERCICE ÉCOULÉ AU 31-12-2025

Mme Jacobs, commissaire aux comptes, présente son rapport à l'Assemblée et indique de ne pas approuver les comptes.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	59 725,00	100,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non	Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Mapia - MME Baldocci Tania - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie - MME Portelange Anne Marie - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

8. RECONDUCTION DU MANDAT DU SYNDIC.

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat du syndic GGG Real Estate avec une fin de mission prévue au 31-03-2026.

L'Assemblée désigne comme nouveau syndic la société TRUST Syndic, dont le siège est situé à 1325 Chaumont-Gistoux au 180, chaussée de Huy.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldocci Tania - Mr. Hanlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Belancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Persiele De Sirihou Herve - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. RAPPEL DE LA QUINZAINE OÙ DEVRA SE TENIR LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

A voir avec le nouveau syndic.

10. PORTILLON MME PORTELANGE NON CONFORME - PLACEMENT SANS DÉCISION D'AG

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldocci Tania - Mr. Hanlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Belancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Persiele De Sirihou Herve - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE À DONNER AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

L'Assemblée donne décharge au Commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice écoulé.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldocci Tania - Mr. Hanlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE À DONNER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Il n'y a pas de Conseil de Copropriété.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mr. Hanlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Mapla - MME Baldocci Tania - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie - MME Portelange Anne Marie - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. DÉCHARGE À DONNER AU SYNDIC DE LA RÉSIDENCE

L'Assemblée ne donne pas la décharge au Syndic pour l'exercice clôturé.

Majorité absolue	Oui	0,00	0,00 %
	Non	59 725,00	100,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non	Mr. Hanlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Mapla - MME Baldocci Tania - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie - MME Portelange Anne Marie - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

*dans sa gestion globale
tout financier que
servi de mission*

AP
AP
AP

1.5.

AP

14. ENTRETIEN ALLÉE CARROSSABLE

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Harlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Espen de Sinter Herve - Indira van Vandenbergha Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. REMISE EN ÉTAT JARDIN REZ-DE-CHAUSSÉE VIGNES SUITE FUITE DE GAZ.

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité des 2/3	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Harlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Espen de Sinter Herve - Indira van Vandenbergha Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

16. DÉMOUSSAGE ET ENTRETIEN RÉGULIER DES PERRONS IMMEUBLES ET DESCENTES DE GARAGE PAR LE JARDINIER.

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Harlet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Espen de Sinter Herve - Indira van Vandenbergha Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. MISE EN GARDE SUR LE RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DE LA COPROPRIÉTÉ (RGPD)

Un rappel général sera adressé aux copropriétaires quant au respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles (RGPD). Il est notamment demandé de s'abstenir de transmettre des numéros de téléphone ou des adresses e-mail à des prestataires sans autorisation préalable.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapia - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. LA TAILLE ET L'ENTRETIEN DES ARBRES DANS LE JARDIN DE LA COPROPRIÉTÉ.

L'Assemblée générale décide de procéder aux travaux d'élagage des deux cerisiers ainsi que du chêne, pour un montant de 700 € hors TVA.

→ financement via le fonds de réserve.

Majorité absolue	Oui	53 544,00	89,65 %
	Non	6 181,00	10,35 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Mapia - MME Baldacci Tania - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana		
Non	MME Portelange Anne Marie		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro y Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapia - MME Portelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Herve - Indivision Vandenberghe Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

17. DÉMOUSSAGE, SCARIFICATION , ENGRAIS PELOUSE

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro - Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Maïa - MME Portelange Anne Marie - Mr. van der Linden De Sinter Herve - Ingridien Vandenberghe Nathalie & Aurélien		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

18. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS EN COURS DANS LA RÉSIDENCE

Le syndic rappelle les différents contrats en cours de la résidence :

Entretien Communs - Home Refresh

Location Container - Bruxelles Propreté

Entretien Jardins - Artifex

Syndic - GGG Real Estate - Changement pour TRUST syndic

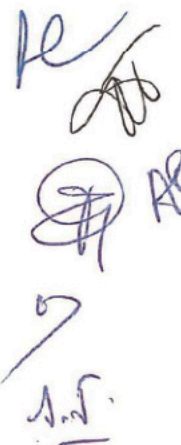
Banque - KBC

19. APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DES CHARGES COURANTES DU NOUVEL EXERCICE 2026

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazaro - Betancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Maïa - MME Portelange Anne Marie - Mr. van der Linden De Sinter Herve - Ingridien Vandenberghe Nathalie & Aurélien		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



20. SITUATION ET AJUSTEMENT DU FONDS DE ROULEMENT.

Sur base du dernier bilan adressé aux copropriétaires, le montant du fonds de roulement de la copropriété est de 20.000 €.

L'Assemblée ne souhaite pas l'alimenter.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazard - Belancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Porcelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Hervé - Indivision Vandenberghes Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

21. SITUATION ET AJUSTEMENT DU FONDS DE RÉSERVE.

Le fonds de réserve à la date de la clôture s'élève à 8.813,73 €.

Pour rappel et selon la nouvelle Loi, une obligation d'appel de fonds de réserve est nécessaire à hauteur de 5% des frais réels de l'exercice précédent.

L'Assemblée verra avec le prochain syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazard - Belancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Porcelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Hervé - Indivision Vandenberghes Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

22. DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, QUI DEVRA AVOIR ÉTABLI SON RAPPORT ÉCRIT AVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI DE CONVOCATION.

A voir avec le nouveau syndic.

Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	MME Baldacci Tania - Mr. Haniet Alexandre - Mr. & Mme Jacobs - Jourdain - Mr. & Mme Lazard - Belancour - Juarez y Hernandez Ignacio - Ana - Mapla - MME Porcelange Anne Marie - Mr. van Ypersele De Strihou Hervé - Indivision Vandenberghes Nathalie & Aurélie		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11/2
1.5.1
8/9

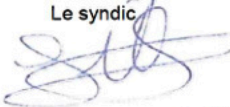
23. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ.

A voir avec le nouveau syndic.

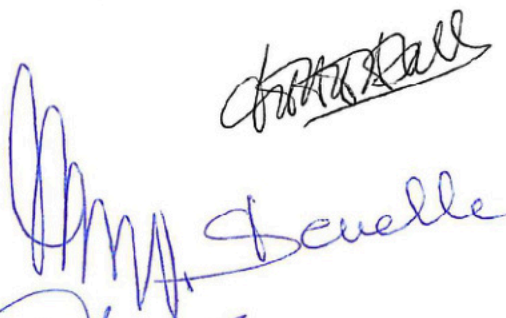
Majorité absolue	Oui	59 725,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	59 725,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17:15.

Le syndic


GGG Real Estate S.A.
rue Marie Depage 1 - 1180 Uccle
+3223473324
info@ggg-sa.be
BCE 0847477716

J. Scelle



SA GGG REAL ESTATE
RUE MARIE DEPAGE, 1
1180 UCCLE
TÉL. 023473324
info@ggg-sa.be
Num. IPI : 503 815 - 512 649

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 30/03/2026 À 16:00

FAIT LE : 30/03/2026
IMMEUBLE : 0023 - PRINCE D'ORANGE 44-46 - BABYLONE-PARC
(0850.844.903)
AVENUE PRINCE D'ORANGE 44-46
1180 UCCLE

Copropriétaire		Lots		Quotités			Signature	
Nombre total de copropriétaires : 14				Clé	Total	Présent	Procuration	
		P3007 G		0001	6 581,00			
		P4013		0001	5 715,00			
		P2003 L		0001	7 915,00			
		P1010 V		0001	7 915,00			
		P1012 V		0001	7 660,00			
		P2001 L		0001	8 404,00			
		P5014		0001	0,00			
		P3006 G		0001	7 995,00			
		P3005 G		0001	6 750,00			
		P3008 G		0001	7 514,00			
		P1011 V		0001	6 181,00			

Copropriétaire		Lots		Quotités			Signature	
					Clé	Total	Présent	Procuration
Nombre total de copropriétaires : 14								
		P2004 L			0001	6 750,00		<u>A. F. L. L. W.</u>
		P1009 V			0001	8 239,00	<u>P. L. L.</u>	<u>O. L.</u>
		P2002 L			0001	6 926,00		
TOTAL QUOTITÉS					0001	94 545,00		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence est arrêtée à copropriétaires présents ou représentés, totalisant ensemble parts.

PROCURATION

Je soussigné(e), M. [REDACTED]

demeurant AVENUE PRINCE D'ORANGE 44 B
1180 UCCLE

possédant les lots suivants : P2004 L (APP) pour un total de 6 750,00 quotités.

Donne tout pouvoir à M. [REDACTED] de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 30/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à : Velle

Le 16/3/26

Signature du mandant :
(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Le mandataire :

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

0023 - PRINCE D'ORANGE 44-46 - BABYLONE-PARC- AVENUE PRINCE D'ORANGE 44-46
1180 UCCLE

Fait à :
Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e),

demeurant

MAURICE LEYTENSSTRAAT 26
2610 ANTWERPEN

possédant les lots suivants : P1009 V (APP) pour un total de 8 239,00 quotités.

Donne tout pouvoir à M. de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 30/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à : 50 Gavenwezel

Le 14/03/26

Le mandataire :

Signature du mandant :

(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

Bon pour pouvoir,
Mandataire

0023 - PRINCE D'ORANGE 44-46 - BABYLONE-PARC- AVENUE PRINCE D'ORANGE 44-46
1180 UCCLE

Fait à :

Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e),

demeurant

MAURICE LEYTENSSTRAAT 26
2610 ANTWERPEN

possédant les lots suivants : P1009 V (APP) pour un total de 8 239,00 quotités.

Donne tout pouvoir à M. ANDRÉE SENELLE de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 30/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à : WILRIJK

Le 14/03/2026

Le mandataire :

Signature du mandant :

(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

– BON POUR POUVOIR –

Signature du mandataire :

– BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR –

Bon pour pouvoir
N. Nardberghe

0023 - PRINCE D'ORANGE 44-46 - BABYLONE-PARC- AVENUE PRINCE D'ORANGE 44-46
1180 UCCLE

Fait à :
Signature

, le

PROCURATION

Je soussigné(e),

demeurant

RUE DU SEL 61
1070 ANDERLECHT

possédant les lots suivants : P3006 G (APP) pour un total de 7 995,00 quotités.

Donne tout pouvoir à M. [REDACTED] de me représenter à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui aura lieu le 30/03/2026 et à celle qui aura lieu ultérieurement si la première ne peut pas prendre les décisions qui exigent la majorité de tous les copropriétaires.

Pour cela, émarger toutes les feuilles de présence, émettre tout vote, signer tous procès-verbaux et généralement faire le nécessaire.

Fait à : *Bruxelles*

Le *27/03/2026*

Signature du mandant :

(le copropriétaire qui donne le pouvoir)

-- BON POUR POUVOIR --

Bon pour pouvoir



Le mandataire : [REDACTED]

Signature du mandataire :

-- BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR --

*Bon pour
acceptation de
pouvoir*

MAPLA S.R.L.

rue du Sel, 61

1070 BRUXELLES - BELGIQUE

Tel. +32.2.521.97.82

TVA : BE 0454 739 463

0023 - PRINCE D'ORANGE 44-46 - BABYLONE-PARC - AVENUE PRINCE D'ORANGE 44-46

1180 UCCLE

Fait à :

Signature



, le *27/03/2026*

